



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fruits et légumes

Question écrite n° 72444

Texte de la question

M. Jacques Remiller souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche au sujet de l'effondrement du cours de la poire. Confrontés à une forte concurrence de produits des pays tiers, les producteurs ont fait état de leurs inquiétudes, au cours de la réunion avec les représentants des producteurs de poires d'été et de prunes et les représentants des expéditeurs, grossistes et détaillants, qui a eu lieu le 3 août à l'ONIFLHOR. Il souhaiterait que le Gouvernement fasse connaître au plus vite les mesures de protection qu'il compte prendre pour venir en aide aux producteurs de poires français.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture est particulièrement attentif à la situation du marché des fruits et légumes d'été et à la concurrence de produits des pays tiers, qui a été particulièrement forte cette année pour la poire. Le ministère de l'agriculture a saisi sans délai la Commission européenne du problème que représentent des volumes d'importation importants, en particulier pour la poire Guyot, dans cette période essentielle pour les exploitants. Il est impérieux de disposer d'un meilleur suivi des flux en provenance des pays tiers, ainsi que d'outils pertinents de gestion de crise au niveau communautaire. Ce dernier aspect, partagé par de nombreux États membres, s'est d'ailleurs concrétisé par la signature le 17 mai dernier par huit ministres de l'agriculture de l'Union européenne d'une contribution commune adressée à Mme Mariann Fischer Boel, commissaire européen à l'agriculture et au développement rural. Par ailleurs, le ministère de l'agriculture a participé, tout au long du premier semestre 2005, à la restauration de rapports sereins et constructifs entre les divers opérateurs, notamment dans le cadre de l'interprofession. Ce travail a favorisé de manière décisive l'implication de l'ensemble des acteurs dans les actions de promotion et de mise en avant des produits d'été réalisées conjointement par l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture (ONIFLHOR), les professionnels de la production et ceux de la distribution. La poire d'été a fait l'objet à cet égard d'une attention particulière et l'effort de promotion qui lui est consacré a été renforcé. Il a notamment paru opportun, à la veille du week-end prolongé du 15 août, de concentrer les actions conjointes sur la promotion de la poire d'été et des autres produits dont la situation de marché était particulièrement sensible.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72444

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 août 2005, page 7927

Réponse publiée le : 27 septembre 2005, page 8943